

PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du mercredi 18 décembre 2019

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le mercredi 18 décembre 2019 à 19h30 à la salle polyvalente de Baccon, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMONT (Sougy), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD (Bucy St Liphard), Françoise PROUST (Sougy), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Péray la Colombe).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Baccon), Alain CHAMPENOIS (Villermain - suppléant), Edith CHARDON (Tavers), François COINTEPAS (Beaugency), Gérard CORGNAC (Cléry St André), Danielle COROLEUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Epieds en Beauce), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Jean-François RICHARD (Binas), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Bruno VIVIER (Charsonville).

A donné pouvoir : Madame Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire) à Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers).

Ainsi que : Bruno MALINVERNO (Vice-président d'Orléans Métropole), Géraldine DUVALLET (Directrice de l'agence TOPOS), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret).

Le comité syndical émet une remarque sur le précédent compte-rendu. Celui-ci sera mis à jour et envoyé aux délégués du comité syndical.

1. SCoT

PLU de Mareau-aux-Prés

M. CUILLERIER observe que le projet de la commune vise à densifier la production de logements et s'inscrit dans les objectifs définis par le SCoT arrêté.

M. Hauchecorne informe que l'enquête publique aura lieu après les élections municipales.

Le comité syndical délibère favorablement sur la demande de modification du Plan Local d'Urbanisme de Mareau-aux-Prés.

❑ **PLU de Chaingy**

M. CUIILLERIER observe que le projet de Chaingy s'inscrit dans les objectifs du SCoT arrêté le 4 septembre dernier.

Le comité syndical délibère favorablement sur la demande de dérogation sur le Plan Local d'Urbanisme de Chaingy.

❑ **Projet d'adhésion à TOPOS – Agence d'urbanisme de l'Orléanais**

Bruno MALINVERNO (Vice-président d'Orléans Métropole) et Géraldine DUVALLET (Directrice de TOPOS) présentent les missions de l'Agence d'urbanisme. Ces missions s'inscrivent dans le respect des identités territoriales et visent à partager les connaissances à l'échelle de l'aire urbaine d'Orléans.

M. CUIILLERIER observe que la loi d'orientation des mobilités (dite loi « LOM ») va donner la possibilité de créer des syndicats mixtes dédiés à la mobilité. Par ailleurs, le Gouvernement émettra en janvier 2020 une ordonnance visant notamment à réformer les SCoT. Enfin, la circulaire portant sur l'objectif « zéro artificialisation nette » de juillet 2019 doit être traduite localement. Il sera nécessaire de définir les bons périmètres de réflexion pour organiser les modes de compensation en matière de consommation foncière.

M. CUIILLERIER émet l'idée de lancer sur tout le territoire du Pays Loire Beauce une réflexion portant sur les trois types de biodiversité : la Sologne, le Val de Loire et la Beauce. Il s'agira de caractériser la biodiversité de ces espaces en associant les naturalistes et les agronomes. Le Pays pourra ensuite soutenir les communes pour valoriser la biodiversité locale.

Le comité syndical délibère favorablement pour l'adhésion du PETR Pays Loire Beauce à TOPOS en 2020.

2. Projets en cours

a. LEADER : point d'avancement sur le programme, délibération GAL 2020

Aurélie LEHOUCQ informe que le dernier comité de programmation a émis un avis d'opportunité sur le projet de Mézières-lez-Cléry portant sur la sensibilisation des élèves et des habitants à la biodiversité locale.

Par ailleurs, quatre projets ont été programmés : deux dossiers du CAUE du Loiret (« ambassadeurs » et « plateforme internet S-PASS Territoires ») et deux dossiers pour le Contrat d'Objectifs Territorial Energies Renouvelables (COT ENR).

Au total, 675 941,29 € (67%) ont été programmés et 394 004,44 € (39%) payés depuis le début du programme.

M. CUIILLERIER invite les élus à se prononcer pour solliciter l'Europe pour financer l'animation et la gestion 2020 du GAL Loire Beauce.

Le comité syndical délibère favorablement pour solliciter les fonds Leader dans le cadre de l'animation et la gestion du GAL Loire Beauce en 2020.

M. CUIILLERIER rappelle qu'un courrier a été envoyé par chacun des 23 GAL de la région pour questionner le Conseil Régional sur la fin de la programmation Leader et le financement des postes.

b. Plan Climat Energie Territorial :

1. Mise en place d'un réseau d'autostop organisé (Rézo Pouce)

Alex NAVUCET informe que le Rézo Pouce peut constituer une solution de mobilité alternative, durable et sécurisée, adaptée pour les zones rurales et périurbaines.

Fonctionnement :

Les habitants du territoire s'inscrivent en mairie ou via l'application pour recevoir leur carte d'adhérent et les macarons d'identification pour leur véhicule.

Les voyageurs informent les utilisateurs véhiculés de leur trajet via l'application ou en se rendant à un arrêt labellisé « Rézo Pouce ».

En se reconnaissant via les outils d'identification dédiés, les utilisateurs peuvent décider de voyager ensemble.

Les avantages sont évoqués :

- Gratuité du système pour les utilisateurs,
- 1 à 2% des habitants du territoire inscrits dès la première année,
- Un départ en moins de 10 minutes, 9 fois sur 10,
- Désengorgement des routes,
- Renforcement de la cohésion sociale,
- Un système déjà installé dans plusieurs collectivités du Loiret : le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, le PETR du Montargois-en-Gâtinais et le Pays du Giennois.

Le plan de financement prévisionnel sur 3 ans est présenté :

Rézo Pouce - plan de financement prévisionnel sur 3 ans : 2020, 2021 et 2022			
Dépenses HT		Recettes	
Mise en place (uniquement la 1 ^{ère} année)	7 500 €	Région (Fonds mobilités rurales)	OU 27 200 €
Abonnement du PETR Pays Loire Beauce (4 500 € par an)	13 500 €	Région (CRST)	
Communication	1 000 €	Appels à projets : Ademe, État, Europe, etc	13 600 €
Inscriptions individuelles (1,80 € HT / inscrits) (objectif sur 3 ans : 1 450 inscrits)	3 200 €		
Panneaux (3/commune X 48)(20€ / panneau) (Installation et remplacement lié à l'usure, aux dégradations)	4 000 €	Communes (Remplacement éventuel de panneaux usés, abimés)	1 000 €
Animation (0,2 ETP)	25 200 €	Pays Loire Beauce OU CEE (prends en charge 50% de l'animation)	12 600 €
Total	54 400 €	Total	54 400 €

Le comité syndical s'interroge sur l'aspect « retour » d'un trajet en dehors du territoire, la possibilité de laisser un avis ou des remerciements sur l'application, le retour d'expérience du PETR du Montargois-en-Gâtinais, le coût d'adhésion des bénéficiaires, l'existence d'autres systèmes en matière de covoiturage, l'impact sur la fréquentation des lignes de bus, etc.

M. VALLOT estime qu'il est dommage de mettre en place ce type d'outils pour favoriser les relations entre les habitants du territoire.

Mme CHARDON note qu'il serait intéressant de consulter les communes pour connaître leurs besoins et voir si elles souhaitent s'engager dans la démarche.

M. HAUCHECORNE note qu'il existe dans les communes beaucoup de personnes prêtes à s'arrêter pour prendre des passagers en plus. Dans ce sens, il existe une certaine attente sur ce sujet.

Mme COROLEUR constate que Mézières-lez-Cléry se situe en dehors des circuits de transport et qu'il est compliqué pour certaines personnes de se rendre à Orléans. Elle a lancé un sondage auprès des habitants de la commune et propose de le transmettre au Pays.

M. CUIILLERIER souligne que les conditions ne sont pas toutes réunies pour lancer le projet. Il propose de délibérer pour solliciter les financeurs. Il appartiendra ensuite au Pays d'enquêter auprès des communes pour estimer le besoin en matière de covoiturage.

Le comité syndical délibère favorablement pour solliciter les financeurs dans le cadre du projet Rezo Pouce. Une abstention.

Cette délibération n'autorise pas de conventionner avec la SCIC Rezo Pouce. Le projet sera représenté à l'occasion d'un prochain comité syndical.

2. Étude sur le recensement et la valorisation des friches du territoire

Alex NAVUCET informe que le COT Energie-Climat prévoit une action sur le thème de l'urbanisme durable. La mise en place de cette action permettra de débloquer le 3^{ème} versement de l'aide Ademe dans le cadre du COT EC, soit 66 000 €.

Dans l'esprit de la Circulaire de juillet 2019 sur l'objectif « zéro artificialisation nette », le Pays Loire Beauce propose d'initier une action pour :

1. Recenser et localiser les friches présentes sur le territoire,
2. Identifier les freins et points de blocage empêchant leur remise en état,
3. Proposer des solutions techniques, financières et juridiques permettant la réhabilitation de ces friches

M. VIVIER informe que le SAFER a rencontré la CCTVL pour réfléchir sur les friches agricoles.

Mme CHARDON estime que les structures de développement économique (Loiret Orléans Eco, CCI, CMA) peuvent être plus pertinentes à associer dans la mesure où elles disposent déjà d'une large connaissance de ces espaces.

M. CUIILLERIER note la nécessité d'associer les EPCI à cette réflexion dans la mesure où ils sont compétents en matière de zone d'activité.

M. BRACQUEMOND évoque la possibilité de mobiliser la base de données « basesol ». Il note que la connaissance des lieux se situe davantage dans les communes compte tenu du fait que le transfert de compétence soit relativement récent.
Mme CHARDON propose de mobiliser la DREAL sur le sujet.

Alex NAVUCET rappelle que la mise en place de cette action s'inscrit dans les objectifs du COT Énergie-Climat conclu avec l'ADEME et qu'il est impératif de mener une action sur « l'urbanisme durable » avant la fin du COT EC (fin 2020) pour déclencher le versement de la part variable (66 000 €).

M. CUILLERIER précise que ce projet sera réalisé en interne par les agents du Pays.

Le comité syndical délibère favorablement pour lancer une réflexion sur les friches en 2020.

3. Contrat local de santé

M. CUILLERIER rappelle les différentes actions menées dans le cadre du Contrat local de santé.

Chloé GAUVINEAU informe que le service sanitaire a permis de faire venir des étudiants en médecine sur le territoire. Elle invite les élus à lui faire connaître les structures qui pourraient potentiellement accueillir des étudiants en service sanitaire en 2020.

M. HAUCHECORNE note la nécessité pour les élus de bien accueillir les étudiants stagiaires, ceci dans l'idée de leur parler du territoire.

M. CORGNAC informe que Cléry-St-André a mis à disposition d'un groupe d'étudiants le presbytère de la commune et a organisé une rencontre avec les professionnels de santé et les élus. Le but de cette action était de créer du lien.

4. Réflexion sur un PCAET à l'échelle du Pays Loire Beauce

M. CUILLERIER rappelle que le législateur impose la réalisation d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Seule la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire se trouve dans l'obligation d'en élaborer un.

M. CUILLERIER informe que la CCTVL se positionnera après les échéances municipales.

3. Débat d'orientation budgétaire 2020

Monsieur CUILLERIER présente les orientations budgétaires pour 2020.

M. CUILLERIER ne se montre pas favorable au fait de donner une mission supplémentaire au bureau d'études en charge du SCoT et estime que le Pays Loire Beauce peut finir le SCoT avec les appuis de TOPOS et de la DDT.

Le comité syndical délibère favorablement pour les orientations budgétaires 2020.

4. Ligne de trésorerie : renouvellement 2020

Monsieur CUIILLERIER rappelle les besoins prévisionnels de trésorerie de la fin d'année 2019 et du début d'année 2020 et précise que le renouvellement de la ligne de trésorerie est rendu nécessaire par les versements tardifs des subventions liées aux programmes LEADER et ADEME. Il rappelle que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget du Pays mais à celui de sa trésorerie.

Le comité syndical délibère favorablement pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie en 2020.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2020, à l'exécutif (sur autorisation de l'organe délibérant), d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comité syndical délibère favorablement pour autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2019 et ce avant le vote du budget 2020.

5. Questions diverses

a. Adhésion au contrat groupé pour les risques prévoyance et santé

Le comité syndical délibère favorablement pour adhérer au contrat groupé sur les risques prévoyances et la santé par l'intermédiaire du Centre de Gestion du Loiret.

b. Modalités de remboursement pour les frais des agents du PETR

M. CUIILLERIER informe de la modification du remboursement forfaitaire des frais de repas prévue dans l'arrêté du 11 octobre 2019. Cette modification sera effective à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le comité syndical délibère favorablement sur les nouvelles modalités de remboursement des frais des agents du PETR.

La prochaine réunion du comité syndical se tiendra le jeudi 5 mars 2020 à 17h30 au Gidéum de Gidy.

	France métropolitaine		
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70 €	90 €	110 €
Repas	17,50 €	17,50 €	17,50 €

M. Le Président remercie les présents en leurs souhaitant de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le Président



Frédéric CUIILLERIER